

Premiers échos des rdv de carrières dans l'académie :

✔ Au-delà de la formation mise en place par l'administration, dont vous trouverez un compte rendu ci-dessous, les collègues commencent à nous faire remonter les premiers éléments concrets sur la mise en place et le déroulement des «rendez vous de carrière».

✔ Il apparaît que, par mauvaise foi ou méconnaissances des textes, bon nombre d'évaluateurs primaires ne possèdent pas encore les « bonnes pratiques »(!).

Comment préparer son rendez vous de carrière :

<http://www.caen.snes.edu/Rendez-vous-de-carriere.html>

<http://www.caen.snes.edu/Les-premiers-echos-academiques-des-RDV-de-carriere.html>

✔ La classe exceptionnelle :

Vous trouverez ci-dessous les modalités pratiques et le calendrier concernant l'accès à la classe exceptionnelle (campagne 2017/2018).

Des incertitudes existent encore sur les conditions d'éligibilité au vivier 1, dans le doute et si vous pensez remplir les conditions le SNES FSU vous conseille d'y postuler (voir les textes complets en ligne)

<http://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-Acces-a-la-Classe-exceptionnelle.html>

✔ je suis éligible au premier vivier : je complète mon cv et [je dois candidater voir la procédure sur i prof](#)

✔ je suis éligible au second vivier [je n'ai pas à candidater mais je peux compléter mon CV voir la procédure sur i prof](#)

<https://extranet.ac-caen.fr/>

Calendrier Campagne au titre de 2017-2018 :

✔ Mise à jour des CV et du formulaire de déclaration des fonctions exercées pour le 1er vivier : Du 8 au 22 décembre 2017

✔ Consultation des dossiers et saisie des avis par les évaluateurs : Du 9 au 19 janvier 2018

✔ Consultation des avis par les candidats : Fin janvier 2018

✔ Dates prévisionnelles des CAPA : 8 février : agrégés 9 février : CPE
12 février : Certifiés

Recueil des avis :

L'inspecteur compétent et le responsable d'établissement ou le supérieur hiérarchique formulent une appréciation littérale sur I Prof sur chaque agent promouvable au titre de l'un ou l'autre des viviers .Un seul avis émanant de chaque évaluateur est exprimé par agent dans l'hypothèse où il est promouvable aux 2 viviers.

✔ Pour les PsyEn 2nd degré, il s'agit de l'IEN IO et du Directeur de CIO ;

✔ Pour les PsyEn DCIO, il s'agit de de l'IEN IO et du DASEN ;

✔ Pour les PsyEn affectés dans un établissement supérieur, c'est le supérieur hiérarchique.

Les avis doivent traduire une appréciation qualitative portant sur le parcours professionnel, l'exercice des fonctions (pour les candidats du 1er vivier durée, conditions notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire) et la valeur professionnelle de l'agent au regard de l'ensemble de sa carrière.

L'examen du parcours professionnel de l'agent doit permettre d'apprécier, sur la durée, son investissement professionnel, compte tenu par exemple des éléments suivants : activités professionnelles dans le cadre de missions accomplies dans les écoles maternelles et élémentaires, au sein d'un réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, d'un centre d'information et d'orientation ou d'un établissement, ou bien dans le cadre d'activités spécifiques (actions de formateur, de tuteur, de conseiller en formation continue...), Implication en faveur de la réussite des élèves et dans la vie de l'établissement, formations et compétences.

✔ A partir du CV du candidat et des appréciations littérales des responsables hiérarchiques et des corps d'inspection, le recteur arrête une appréciation qui se décline en quatre degrés :

Excellent – Très Satisfaisant – Satisfaisant – Insatisfaisant.

Ces avis sont contingentés

Le SNES vous informe et suit votre dossier :

Permanence spécifique classe exceptionnelle le **mercredi après midi de 14h à 17h**

SNES NORMANDIE CAEN - 206 rue Saint-Jean - 14000 CAEN - Téléphones : 02 31 83 81 60 ou 02 31 83 81 61 - Télécopie : 02 31 83 81 63 - Mél : s3cae@snes.edu

https://www.snes.edu/IMG/pdf/cl-ex_2017_4-p.pdf

<http://www.snes.edu/Publication-speciale-32624.html>

https://www.snes.edu/IMG/pdf/fiche_classe_exceptionnelle_2017.pdf

<http://www.snes.edu/Acces-a-la-Classe-exceptionnelle-32623.html>

RAPPEL" stage retraites" le lundi 15 Janvier à Caen :

Ce stage aura lieu le LUNDI 15 JANVIER et se donne comme objectif de traiter l'ensemble des questions concernant le fonctionnement du système actuel de calcul des pensions.

Il fera aussi le lien avec la mise en place du PPCR.

<http://www.caen.snes.edu/Stage-avenir-des-retraites.html>

RAPPEL" stage sur l'autonomie des établissements le jeudi 8 février à la cité scolaire Maurois à Deauville. :

Ces derniers temps, l'autonomie des établissements scolaires est devenue un thème récurrent des projets de réforme. Une « gouvernance centralisée » serait, par nature, à l'origine des échecs de notre système scolaire et, à l'inverse, l'autonomie serait une condition essentielle de l'efficacité de l'action scolaire publique.

<http://www.caen.snes.edu/La-FSU-organise-un-stage-sur-l-autonomie-des-etablissements-le-jeudi-8-fevrier.html>

Demandes d'autorisation d'absence :

<http://www.caen.snes.edu/MODELE-D-AUTORISATION-D-ABSENCE.html>

Mouvement inter 2018 :

groupe de travail de vérification des barèmes

Certifiés Agrégés / CPE / PSY EN : le 19 janvier

pour le suivi de votre dossier envoyez nous la fiche de suivi :

<https://www.snes.edu/Fiches-syndicales-de-suivi-individuel-Inter-et-SPEN.html>

SNES NORMANDIE CAEN - 206 rue Saint-Jean - 14000 CAEN

Téléphones : 02 31 83 81 60 ou 02 31 83 81 61 - Télécopie : 02 31 83 81 63 - Mél :
s3cae@snes.edu

Site Internet : <http://www.caen.snes.edu/>

Facebook : <https://www.facebook.com/SNESCAEN/>



Twitter : <https://twitter.com/snesCAEN/>

